

7 août : promenade papillon
9 septembre : Fête du plateau Engeland
23 septembre : Foire de Saint-Job
14 octobre : promenade mycologique



1987  2012

Abonnement : 10 € / an

Compte : 068-2075494-12

Votre soutien est notre principale ressource. Merci d'avance.
(Un bulletin de virement est joint si vous n'êtes pas en règle d'abonnement)

Le Kauwberg sur : www.kauwberg.be

KAUWBERG INFO
Publication trimestrielle de
SOS Kauwberg - Uccla Natura asbl
Siège social : rue Geleytsbeek, 29 - 1180 Uccle

Secrétariat de rédaction
Marc DE BROUWER - Tél/fax: 02.374.60.34

Rédaction, Éditeur responsable :
Annick BERNARD - rue Geleytsbeek, 29
1180 BRUXELLES - Tél : 02/374.60.34
Kauwberg@skynet.be

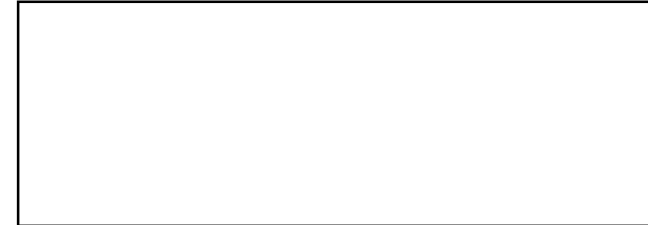
Publié avec l'aide de l'Échevinat de la Culture de la commune d'Uccle



Avec le memorandum 2012

Belgique-Belgie
P.P. - P.B.
1180 Bruxelles 18
BC30942
P801371

Destinataire :



KAUWBERG INFO

La Revue de la Nature à Uccle
Publication trimestrielle

N°85 - Été 2012

Abonnement 10 €-
Cpte BE19 0682 0754 9412



Trois acteurs bénévoles de l'action d'arrachage de la Renouée du Japon
agissant le 22 mai sur le terrain de la Région de Bruxelles-Capitale
où ils se sont aussi attaqués aux Berces du Caucase (voir texte et photo en page 17 et 18)

EDITORIAL

La question de la nature en ville reste une vraie question, d'autant plus d'actualité que la presse fait état d'un besoin criant de logements pour répondre à l'augmentation de la population.

SOS Kauwberg - Uccla Natura et Bruxelles Nature souhaitent que la population humaine ne cause pas la disparition des populations de plantes et d'animaux, mais souhaite qu'un équilibre soit trouvé dans la Ville afin de permettre la cohabitation des différentes espèces sans que l'une ne s'impose à l'autre.

Cette année SOS Kauwberg se rappelle qu'il s'est formé il y a 25 ans, en 1987.

Nous vous proposons de fêter cela ensemble le **3 novembre au Doynné**. Toutes les informations figureront dans notre numéro de septembre. Notez la date dans votre agenda.

Autre fête, celle du 9 septembre prochain au Plateau Engeland, qu'on aimerait bien protéger au mieux à défaut d'avoir pu le sauver.

Editorial	P. 2
Nouvelles du Kauwberg	p. 3
Mémoire 2012	p. 5
La Nature et la ville	P. 14
Agenda	P. 19

*Photos de couverture arrière :
Vue sur le Kauwberg, la carrière de Saint-Job et l'étang entre le pont et la rue Basse depuis la rue de la Pêcherie.*

Photos intérieures : acteurs du Kauwberg en réunion ou sur le terrain.



AGENDA DU KAUWBERG

**Promenade papillons
au Kauwberg**

**dimanche 7 août 2012
de 14 h 30 à 16 h 30**

**Guides : Françoise Debefve et
Marc De Brouwer**

**Promenade mycologique
au Kauwberg**

**Dimanche 14 octobre
de 14 h 30 à 16 h 30**

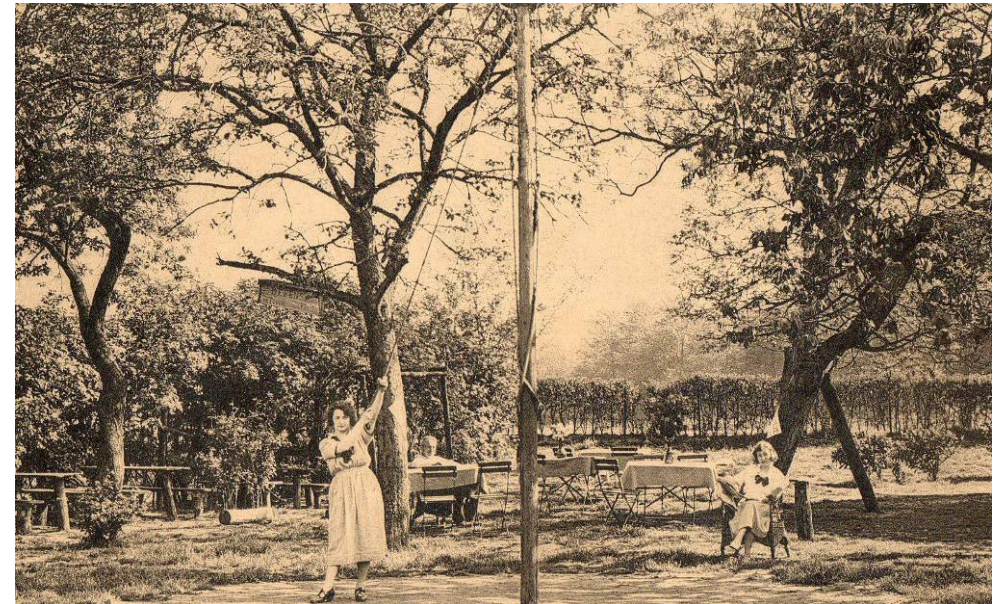
Guide : Marc De Brouwer

Rendez-vous pour les différentes
promenades :

devant le cimetière d'Uccle,
av de la chânaie 125 à Uccle)

**Fête du plateau Engeland :
9 septembre**

**Foire de Saint-Job :
23 septembre**



Le jardin de la Ferme Rouge vers 1920 (aujourd'hui parking du restaurant Mamy Louise) au coin des avenues Dolez et de la Chênaie, cet espace est aujourd'hui en Natura 2000 et classé car inclus au Kauwberg

Les espaces semi-naturels urbains ont une valeur plurifonctionnelle

Ce ne sont pas des espaces "vides" destinés à être urbanisés.

(2e point du Manifeste de Bruxelles Nature)

Le patrimoine naturel doit être préservé pour les différentes qualités qu'il présente :

- *Il préserve la diversité biologique. Le mode de vie actuel coupe l'individu de la nature. Préserver celle-ci, c'est lui permettre de la redécouvrir. Notre devoir est de la conserver pour les générations futures.*
- *Il contribue à la régulation de l'écosystème urbain. Le couvert végétal favorise la diminution des nuisances sonores. Il purifie l'atmosphère par filtration des poussières. Les espaces verts constituent des surfaces importantes d'évaporation dans la ville en même temps qu'ils offrent des possibilités de rétention pour les eaux (lutte contre les inondations). Ils jouent un rôle de tampon climatique contribuant ainsi à la ventilation de la ville et à la régénération de l'air que nous respirons.*
- *Il structure le paysage urbain et renforce l'esthétique de la ville. Les arbres d'alignement monumentalisent les avenues et les squares, ponctuent, agrémentent et sécurisent les carrefours; les parcs et jardins, valorisent les bâtiments, et les sites naturels articulent la ville. L'ensemble des éléments naturels confère à la ville un caractère paysager attrayant et essentiel.*
- *Il sert de support à des activités non-contraignantes pour le milieu : promenade, photo, peinture, lecture, musique, jogging, etc. Son rôle social doit être préservé.*

- *Les espaces verts jouent un rôle antistress et constituent un faisceau de références spatio-temporelles essentielles en milieu urbain pour contribuer à l'épanouissement de chacun de ses habitants.*
- *La proximité de sites naturels dans la ville facilite grandement l'apprentissage des sciences naturelles. Pour le public, et plus particulièrement les jeunes, les espaces verts sont les supports rêvés pour la découverte du milieu.*
- *Les sites semi-naturels font partie de notre patrimoine culturel au même titre que les richesses architecturales de notre ville. La valeur scientifique des espaces semi-naturels doit être préservée pour le degré d'irremplaçabilité, de biodiversité, de rareté des espèces qui les composent et de spécificité des milieux. (Pour les raisons qui précèdent, leur valeur est inestimable, et ne peut être quantifiée en termes économiques), De plus, ceux-ci abritent la flore et la faune indigène constituant les derniers témoignages du milieu d'origine, sur lequel s'est construit Bruxelles.*
- *Les espaces semi-naturels contribuent au maintien d'activités humaines traditionnelles telles que par exemple l'horticulture et l'agriculture de loisirs, le pâturage, la sylviculture, la cueillette et l'apiculture.*
- *Les espaces verts constituent les habitats de la flore et de la faune indigènes, ou assimilés.*

LE KAUWBERG à BRUXELLES

Trois jours après la journée internationale de la biodiversité, le 25 mai dernier, un groupe de futurs ingénieurs agronomes forestiers est à nouveau venu au Kauwberg dans le but de venir découvrir le rôle que le milieu associatif a joué et joue toujours dans la défense des espaces verts urbains. Tout comme cette poignée d'acteurs convaincus qui a permis de conscientiser la population et le monde politique uclois et de sauver ainsi le Kauwberg, SOS Kauwberg - Uccle Natura continue de travailler à cette conscientisation.

Aujourd'hui nous nous adressons aux futurs décideurs uclois en publiant un mémorandum destiné aux futurs mandataires uclois en leur faisant part des attentes relatives aux différents aspects naturels de la commune d'Uccle. Nous avons déjà pratiqué cet exercice en 2006 et le répétons une nouvelle fois à quelques mois des élections. Nous remercions l'ACQU qui a aussi diffusé ce mémorandum auprès de ses lecteurs. Puissent ces idées diffuser dans les esprits des hommes politiques uclois, percoler dans leurs intentions électorales et influencer les choix pour demain.

Nous espérons que leurs réactions seront de nature à démentir la pensée de Rivarol (1836) "*Quand on a raison vingt-quatre heures avant le commun des hommes, on passe pour n'avoir pas le sens commun pendant vingt-quatre heures.*"

La place de la Nature en ville a fait l'objet d'un article dans Bruxelles en Mouvement, la revue d'Inter-Environnement Bruxelles. Il émane de Bruxelles Nature dont SOS Kauwberg est membre fondateur. Nous le reproduisons dans ce numéro du Kauwberg Info dans la mesure où il reprend la philosophie dans laquelle s'inscrit notre action ainsi que les thématiques générales dont nous développons les particularités ucloises dans notre mémorandum.

Ce numéro de notre revue vous propose ainsi une vue d'ensemble argumentée de nos attentes vis-à-vis de nos actuels et futurs acteurs et responsables urbains.



La biodiversité à Uccle : perruches à collier , bousier, frelon et mésange noire



Conclusion

Dans le cadre du prochain PRDD, il est possible d'aménager durablement, sans dénaturer. La Nature a sa place en Ville, et est essentielle au bien-être de ses habitants.

La biodiversité est devenue une grande priorité politique, y compris européenne (Natura 2000). La biodiversité est notre assurance pour notre survie, elle garantit et produit tout ce dont nous avons besoin pour vivre (eau, terre, air).

SOS Kauwberg-Uccle Natura interviendra dans ce sens dans le cadre de l'enquête relative au PRAS dit démographique

La protection de la nature en ville concerne toutes ses formes

(1er point du Manifeste de Bruxelles Nature)

« En ville, la nature est multiforme : parcs, jardins et jardinets, forêt, squares, bermes centrales des avenues, allées arborées, cimetières, potagers, friches, intérieurs d'îlots, plans d'eau, talus de chemin de fer, cours d'eau et leurs berges et sites (semi-)naturels. BRUXELLES NATURE (BN) s'intéresse à la conservation, à la préservation et à la protection de tous ces milieux tout en mettant la priorité sur les sites semi-naturels. »

Journée de la biodiversité

La photo ci-contre prise sur le chemin 36 au Kauwberg illustre la bonne manière de venir à bout de la Berce du Caucase

La sève de cette plante dangereuse occasionne de graves brûlures à ceux avec qui elle entre en contact. Il s'agit de se protéger correctement.

Il faut sectionner la racine sous le collet (endroit où se forment les premières feuilles) afin d'éviter la repousse en cépée, non plus un, mais plusieurs plants repartant du dessus de la racine non coupée.

L'action de BN ne se limite cependant pas à la protection des espaces verts existants. BN s'occupe aussi de prospective en défendant le projet d'une ville où l'élément naturel constitue une des composantes essentielles au même titre que le social, l'économie, le culturel, le logement ou les équipements. »

Ce mémorandum rassemble les demandes et les souhaits sur lesquels les membres de l'asbl SOS Kauwberg-Uccle Natura et les administrateurs de l'ACQU veulent attirer l'attention des candidats aux élections communales. Le programme de la majorité qui sera mis en place après les élections d'octobre ne devrait pas ignorer les attentes relatives à notre environnement naturel.

Ce document se réfère à celui diffusé en 2006 et le remplace. Si certains aspects relatifs à la place de la Nature dans l'environnement urbain ont évolué positivement depuis l'approbation de l'Agenda 21, on ne peut malheureusement pas en conclure qu'une amélioration globale de la nature en ville soit perceptible, au contraire. Les différents points listés ci-dessous sont autant d'indicateurs de qualité naturelle et de préservation de la biodiversité.

Merci à celles et à ceux qui manifesteront de l'intérêt et consacreront du temps à la nature en ville en lisant et réagissant au présent document.

La majorité des demandes que nous formulons dans ce mémorandum pourraient être intégrées dans un Plan Communal de Développement de la nature (PCDN) dont nous souhaitons l'élaboration par la commune d'Uccle

I Préservation de la nature et de la biodiversité

◆ Réalisation du maillage vert.

Nous demandons qu'une plus grande attention soit apportée par la Commune à la conservation ou à la réalisation du maillage vert, par l'élaboration d'un inventaire et d'une carte du maillage et de ses corridors verts à préserver ou à créer, par la gestion différenciée de tous les espaces publics pour une intégration au maillage.

◆ Mise en œuvre et suivi des zones Natura 2000.

Nous invitons les autorités communales à informer le public et à com-

pléter les premières informations, parues dans le Wolvendael. Démontrer l'importance des zones spéciales de conservation et de la nécessité d'y préserver la biodiversité (au moyen, par exemple, de dépliants, de panneaux informatifs invitant à ne pas y déverser les déchets de jardin ou de ne pas quitter les sentiers, veiller au respect des objectifs de protection écologique lors de l'aménagement des zones proprement dites ou des zones contiguës). Les plans de gestion élaborés par Bruxelles Environnement devraient être portés à l'enquête publique dans les mois ou années qui viennent, nous espérons que la Commune y fera la meilleure publicité.

◆ **Acquisition patrimoniale de zones vertes.**

Nous souhaiterions que la Commune se dote de moyens financiers suffisants pour pouvoir mener une politique plus efficace et plus responsable dans l'acquisition de zones vertes comme celle du Broek, par exemple. *(Une procédure d'acquisition du Broek a été initiée par la Commune, mais n'a plus évolué)*

◆ **Plans de gestion écologique des cimetières du Dieweg et du Verrewinkel.**

Le plan de gestion du cimetière de Verrewinkel a été réalisé en 2009 et celui du cimetière du Dieweg en 2010. Une évaluation périodique des résultats, un bilan des points forts et des points faibles des sites et leur diffusion plus large vers le public permettraient une meilleure compréhension par les citoyens. Si l'évaluation se révèle négative une modification des objectifs et /ou des moyens devrait être envisagée.

◆ **Un plan de gestion pour le vallon du cimetière du Verrewinkel.**

Ce vallon, inscrit en Zone spéciale de conservation Natura 2000, a servi de dépotoir aux déchets du cimetière et quelquefois même à des riverains inconscients. La situation du vallon qui reçoit les eaux pluviales des versants reste très fragile, ainsi que l'étang dit du « Tetteken Elst » qui le prolonge au pied du talus du chemin de fer. Un plan de remise en état et

de gestion Natura 2000 devrait être établi en synergie avec Bruxelles Environnement (IBGE) et la Commune, propriétaire du terrain. Nous souhaitons que la Commune mette tout en œuvre pour pouvoir gérer ce site au mieux et au plus tôt

◆ **Préservation des potagers.**

Cette fonction sociologiquement importante est de plus en plus mise à mal. Plusieurs zones potagères ucloises ont été loties, notamment dans le quartier du Melkriek. Nous demandons que la Commune prenne les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de cette activité qui apporte non seulement une alimentation de proximité, une vie sociale, mais de plus un contact in situ de la nature en ville. Une approche systématique de ce mode de gestion d'un espace commun par les habitants devrait être envisagée dans les projets urbanistiques ou les rénovations de quartier. (Pourcentage du territoire communal affecté sur le long terme à cette fonction, promotion du jardinage biologique et collectif, aménagement esthétique et de qualité). Comme l'Agenda 21 mentionne cela en ses actions n° 77, 90 et 91, nous espérons que ces intentions seront mises en œuvre prochainement. Ces mesures devraient figurer dans un PCDN tel que nous le demandons.

Le besoin de Nature en ville est selon nous un besoin de même importance que les besoins de logement, de travail, de qualité de vie. Ce n'est pas un besoin à négliger, à mettre en dessous de l'échelle des valeurs. Un site semi-naturel n'est pas quelque chose à conserver tel quel jusqu'à ce qu'une utilisation plus ad hoc en soit trouvée. Pour être et rester vivables nos cités ont besoin d'espaces verts de tous types et particulièrement de sites semi-naturels rendant le contact avec la Nature possible. La ville, pour rester attractive, se doit donc d'investir dans ce domaine et de lui réserver un pourcentage – important ! - de sa superficie.

Ce grief est souvent fait aux défenseurs de la Nature, de la biodiversité, des sites semi-naturels : ils s'approprieraient ceux-ci, les mettant sous cloche. Rien de moins vrai, et les efforts d'initiation au partage des beautés et des réalités de la Nature qu'ils prodiguent lors de leurs nombreuses activités dédiées au public en attestent à foison. Seulement voilà, pour partager la Nature encore faut-il commencer par préserver celle-ci. Et c'est ici que plusieurs projets, généralement très médiatisés, posent problèmes : ils mettent en danger la pérennité même des si-

tes semi-naturels et de la biodiversité qu'elle abrite ! Ne reste dès lors plus que l'option de s'y opposer.

Les intérieurs d'îlots, aménagés de manière individuelle ou collective, peuvent jouer un rôle primordial dans la préservation de la Nature en ville. Ils représentent au total une superficie considérable du territoire urbain et pourraient plus facilement, de par leur réalité juridique, être orientés comme relais de conservation de la Nature et comme éléments structurants du maillage vert, ces couloirs de verdure qui sont indispensables pour permettre la dissémination des espèces et des gènes au sein de la ville.



LA PLACE DE LA NATURE EN REGION BRUXELLOISE

Ce texte reprend la position de « naturalistes de terrain » qui se retrouvent dans la philosophie défendue par le « Manifeste de Bruxelles Nature ». (<http://www.bruxellesnature.be/manifeste.htm>)

L'asbl Bruxelles Nature fédère les principales associations bruxelloises actives dans le domaine naturaliste.

Deux points essentiels, tirés de ce manifeste (déjà publié en 1993), synthétisent notre position de départ : la Nature en ville est multiforme et présente différentes qualités.

Il est incontestable que pour les « défenseurs de la Nature », c'est dans les sites semi-naturels que la biodiversité est la plus présente, qu'elle s'exprime le mieux ; là où la Nature est la plus complexe, la plus aboutie ; là où les chaînes du Vivant s'interpénètrent le plus complètement, le plus intimement. La Nature, ce n'est pas un décor pour nos agissements. C'est un tout dont l'humain est partie mais qui ne se limite pas à celui-ci, à ses droits, ses aspirations et ses besoins. Cette Nature se doit d'être conservée – mieux régénérée !- partout. Même en ville !

Nous sommes convaincus que la Nature a sa place en ville. Certes, elle est mal connue, n'est plus étudiée dans le cursus scolaire et paraît d'un intérêt dérisoire. L'homme est dénaturé, constat tragique et funeste. Sans ce rapport à notre part d'animalité, à nos origines, à l'humilité que cela devrait générer en nous, il y a tout lieu de croire, qu'en ne respectant pas la Nature, l'homme continuera à la détruire se détruisant chemin faisant.

Il est donc plus que temps que l'enseignement de la Nature et de la biodiversité soit intégré aux programmes scolaires et en devienne une des priorités tout au long des cycles d'étude. Cela peut paraître pompeux mais le salut de la Vie sur terre est à ce prix. Et cette inversion de tendance passera par un besoin accru de sites semi-naturels urbains, supports privilégiés d'enseignement.

Nous défendons l'idée d'une ville « Nature admise », d'une ville qu'il ne faut pas immanquablement quitter pour pouvoir se plonger dans un petit coin de Nature riche en biodiversité. D'une ville où existe une Nature de proximité de qualité.

◆ **Préservation des talus, des sentiers et des derniers bocages.**

Éviter l'élargissement ou le bétonnage des anciens sentiers, souvent bordés de talus riches en espèces végétales et animales. Ceux-ci jouent le rôle de « coulée verte », de couloir de communication. Lors de la rénovation de tels sentiers, veiller à préserver leur biodiversité en évitant tout "bétonnage" ou imperméabilisation inutile, voire nuisible. Lorsque ces sentiers sont privés, aider leurs propriétaires à établir un plan de gestion.

◆ **Mesure à l'encontre des plantes invasives.**

De nombreuses plantes "invasives" (principalement renouées du Japon et Sakhaline, berce du Caucase, parfois aussi les cerisiers tardifs) sont en extension sur le territoire uclois. Les mesures préventives et curatives doivent être développées en collaboration avec Bruxelles Environnement. Nous demandons à la Commune de poursuivre l'information et la sensibilisation du public à cette problématique, de prendre des mesures adéquates pour éviter la propagation, d'inciter par diverses mesures les particuliers à intervenir à leur niveau.

Il s'agit aussi de poursuivre les actions d'arrachage (deux à trois passages annuels, par exemple en collaboration avec des associations ou mouvements de jeunesse), et avant tout de procéder à l'entretien des différents sentiers et espaces publics envahis.

Les services des plantations doivent s'impliquer davantage dans cette problématique qu'ils semblent sous-estimer, transportant parfois des terres contaminées pour la création de parterres publics et diffusant de la sorte les renouées.

Par exemple, les terrains communaux autour du service des plantations qui devraient être les premiers à faire l'objet d'une gestion dans ce sens.

◆ **Pesticides et lieux publics**

Nous demandons le strict respect de la réglementation interdisant l'usage des pesticides sur les lieux publics. L'action n° 72 de l'Agenda 21 prévoit cette interdiction pour les espaces verts gérés par la Commune. L'utilisation de pesticides (surtout herbicides) doit être interdite le long des voies publiques, sur les trottoirs, etc., y compris les propriétés privées accessibles au public. Le débroussaillage chimique de sentiers, même par des herbicides bio, ne peut se justifier ! Les arrêtés d'application de l'Ordonnance Nature devraient imposer cette attitude. Dans le passé certaines pratiques étaient tolérées fort probablement par ignorance des gestionnaires et hommes de terrain.

◆ **Gestion différenciée des espaces publics et maintien des espèces indigènes et sauvages.**

Une telle gestion a pour objectif de maintenir certaines fonctions sociales indispensables tout en privilégiant les espèces indigènes favorables aux invertébrés (araignées, insectes,...) et aux oiseaux. Le choix des espèces à préserver peut devenir un enjeu essentiel pour le retour des papillons ou des abeilles dans la ville par exemple. Les herbes folles appelées « mauvaises » par des générations d'agriculteurs constituent souvent un réservoir alimentaire indispensable pour la faune. Le maintien et la gestion par fauchage limité, à l'instar de ce qui se fait sur certaines bermes d'autoroutes, pourrait s'envisager à condition d'informer le public de son utilité.

◆ **Gestion des arbres d'alignement en voirie et abattages privés.**

Utiliser la taille douce, plus respectueuse des arbres partout où c'est possible. Remplacer les arbres au réseau racinaire détériorant les trottoirs et voiries plutôt que de les tailler en chicots, comme c'est le cas pour les platanes, en plantant dans l'interligne d'autres essences, si possible. Il faut rappeler périodiquement au public l'interdiction de toute intervention d'abattage pendant la période de nidification des oiseaux, soit de fin mars à mi-août. Cette interdiction prévue aussi par l'ordonnance Nature régionale demande à la fois

une publicité et des mesures de sanction, car les infractions sont fréquentes, souvent par ignorance.

II Gestion de l'eau

◆ **Mesures préventives aux inondations.**

Nous demandons la création ou l'aménagement de zones vertes inondables ayant la fonction de réservoir pour les pluies excédentaires, elles peuvent participer au maillage bleu dans les vallées. Nous nous réjouissons que des projets allant dans ce sens, tels des noues, soient en gestation et nous souhaitons que de nombreux autres projets aillent dans ce sens.

En attendant que la réalisation de ces aménagements en question ne soit effective, nous souhaitons un moratoire vis-à-vis de toute réalisation urbanistique dans les vallées et vis-à-vis des minéralisations importantes sises sur les plateaux tant que les mesures préventives aux inondations ne seront pas effectives. Les projets de grands bassins d'orages prévus par VIVAQUA ne résoudront pas tous les problèmes. Nous sommes persuadés que l'accent doit être mis sur les mesures individuelles de retenues des eaux de pluie au maximum sur les parcelles où elles tombent par tous les moyens utiles comme la généralisation des citernes pour tous les bâtiments anciens ou neufs, des mesures d'infiltration in situ, conserver ou recréer le maximum de zones de pleine terre partout où cela serait

associations et les habitants volontaires pourraient participer à son élaboration.

◆ **News communales "nature"**

Une lettre d'information, par internet, permettrait aussi la diffusion de beaucoup d'informations générales et pourrait inclure un éveil à la préservation de la nature à Uccle, ou plus largement des notions relatives à l'environnement. Celle-ci serait diffusée aux citoyens qui en feraient la demande. Elle recenserait activités locales, communales ou associatives, conseils, etc., et serait aussi disponible sur le site internet de la Commune.

◆ **Organisation de parcours annuel parcs, espaces verts, potagers, jardins... de la Commune.**

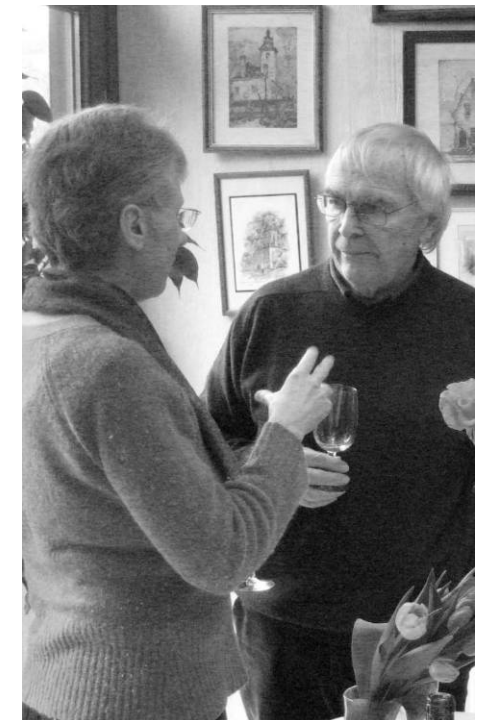
La rotation annuelle des habitants étant de plus en plus importante, de nouveaux habitants méconnaissent les richesses naturelles de la commune d'Uccle. Nous invitons les autorités communales à instaurer une journée des parcs, espaces verts et sites semi-naturels à destination de ces nouveaux et des plus anciens en éditant une brochure à ce sujet et organisant une journée des parcs et espaces verts, à l'instar des portes ouvertes et des parcours d'artistes. Nous invitons de même les autorités communales à instaurer une journée des potagers qui pourrait être co-organisée avec Nature & Progrès et

Bruxelles Environnement qui développent des actions similaires, ce serait une manière de développer ces initiatives.

◆ **Soutien et reconnaissance des associations de défense de l'environnement.**

Nous invitons la Commune à reconnaître le travail bénévole des associations et à diffuser et soutenir leurs actions pédagogiques ou de gestion.

Leur subventionnement éventuel doit être basé sur des critères stricts et objectifs.



qui est bien timide et insuffisant : nous attendons une dynamique nature intégrée. Les interventions pour la sauvegarde de la nature ont de multiples facettes et il serait sage de pouvoir coordonner toutes ces bonnes intentions dans un plan global pour une bonne coordination des actions futures. Il semblerait qu'un plan plus ambitieux soit à l'étude. Dans ce cas, il va de soi que les milieux associatifs uclois sont parties prenantes et souhaitent collaborer à cette réalisation et aussi à des actions de gestion et de sensibilisation auprès du public.

◆ **Information régulière du public des résultats et des actions entreprises ou des projets en cours**

V Éducation et Formation à la préservation de la nature

◆ **Éveil de la jeunesse via les écoles et lycées.**

◆ **Promotion de l'ErE , Éducation relative à l'Environnement**

L'Éducation relative à l'environnement et l'utilisation des espaces verts par les écoles ucloises se heurtent à la méconnaissance de cette problématique par les instituteurs. La Commune pourrait subventionner des associations locales (Guides nature, par exemple) dans le cadre des visites scolaires accompagnées de leurs guides compétents. Comme l'Agenda 21 mentionne cela en son action n°

89, nous espérons que ces intentions seront effectivement mises en œuvre. Des documents et outils pédagogiques appropriés devraient être disponibles sur le site internet communal.

◆ **Formation des acteurs impliqués dans la préservation de la nature**

Une formation périodique à la préservation de la nature, dans le cadre du recyclage professionnel, devrait être prévue pour les acteurs communaux, de l'architecte-urbaniste à l'ouvrier en charge de ces problématiques.

VI Information et participation du public

◆ **Réalisation d'un bulletin communal d'informations nature.**

La Commune s'est engagée dans un Agenda 21 local dont les réalisations en terme de développement de la nature sont bien discrètes. Les intentions de l'action 2 se réaliseraient via le *Wolvendael* qui est un journal à vocation publicitaire, tout comme le *Vlan*, dans lequel la Commune dispose de pages très limitées et payantes.

Un journal communal strictement informatif, c'est à dire qui véhicule de l'information et des conseils utiles au public et dans lequel articles rédactionnels et publicité ne se confondraient pas, pourrait comporter des pages nature, environnement, mobilité, climat, énergies, habitat, etc. Les

possibles. Un plan global de prévention devrait être conçu par la Commune et accompagné d'une politique de diffusion des mesures techniques individuelles possibles. Nous ne développons pas plus ce point repris à l'action 84 de l'Agenda 21 et renvoyons au livre blanc qui sera édité par l'ACQU sur ce sujet.

◆ **Maillage bleu**

L'assainissement des trois cours d'eau uclois et de leurs affluents devrait se poursuivre prioritairement et devrait être coordonné avec les mesures préventives contre les inondations.

Nous demandons que les eaux de source d'abord, les eaux pluviales ultérieurement rejoignent le réseau hydrologique de surface chaque fois que c'est possible. Le maillage bleu a été réalisé par Bruxelles Environnement (IBGE) sur la plaine du Bourdon. Pour sa part, la Commune a réalisé une série de travaux sur le cours du Geleytsbeek, mais la remise à ciel ouvert entre l'étang Spelmans et la chaussée de Saint-Job semble abandonnée. Nous invitons la Commune à réhabiliter ce tronçon du Geleytsbeek ainsi que les actions 85 et 86 de l'Agenda 21 relatives à ce sujet.

Nous sommes étonnés que le voûtement récent d'un tronçon de ce ruisseau chée de Saint-Job, n'ait fait l'objet d'aucune enquête. Cette action semble en totale contradiction avec l'Agenda 21, la visibilité du maillage bleu et est à l'opposition de nos attentes.

◆ **Rationalisation du secteur de l'eau.**

Nous demandons qu'à l'occasion des travaux de placement ou de rénovation des égouts, une réflexion soit menée pour récolter les eaux pluviales sur les parcelles partout où ceci est réalisable et ailleurs de les canaliser par des circuits séparés vers le milieu naturel. Ce réseau doit y faire l'objet d'une gestion appropriée en direction de zones d'absorption ou de débordement afin d'alléger la charge totale des égouts.

Le secteur de l'eau couvre trois filières bien distinctes : l'eau potable, l'eau de pluie et les eaux usées, gérées par de multiples acteurs (Vivaqua, Hydrobru, commune d'Uccle).

L'eau de surface, les zones humides, les ruisseaux et les étangs restent de la compétence de la Commune, mais pas les eaux de ruissellement qui devraient y être raccordées, par exemple. La multiplicité des services compétents crée une confusion qui entraîne des décisions et des interventions incohérentes et néfastes pour la gestion écologique des cours d'eau et des étangs. Nous demandons une réorganisation de ces filières autour d'un acteur unique qui assure la coordination des intervenants.

III Urbanisme et gestion du territoire

Il faut veiller à intégrer la nature et la préservation de la biodiversité dans tous les projets d'urbanisme. La Commission de concertation ne peut se contenter de rapports d'incidences superficiels, réalisés de façon sommaire et sans avis contradictoires.

Nous demandons que les projets urbanistiques tiennent aussi compte de l'importance de la conservation d'éléments naturels du paysage qui de par leur nature ou leur fonction sont essentiels à la migration et à la survie des espèces ou habitats.

Ainsi, par exemple, les plans d'urbanisation du Plateau Avijl n'ont pas étudié toutes les solutions permettant de limiter les atteintes au cœur du site.

◆ **Préservation des intérieurs d'îlots.**

Les intérieurs d'îlots représentent une partie très importante (40 %) des espaces verts à Bruxelles et jouent donc un rôle essentiel dans le maillage écologique. Malgré les bonnes dispositions prévues par le PRAS qui protège en principe, la bonne qualité des intérieurs d'îlot, nous constatons que l'état général de ceux-ci se détériore, ils continuent à s'urbaniser et à se minéraliser par l'accord systématique de dérogation dans les permis d'urbanisme. Nous souhaitons au niveau communal une rigoureuse prise de conscience de ce phénomène face aux dégâts intervenus ces dernières années. Nombreux sont les

intérieurs d'îlots qui ont été lotis depuis l'adoption du PRAS, ils sont autant d'atteintes à la biodiversité, mais aussi à leur rôle de filtre de l'air et des pollutions, joué par ces masses végétales. Rappelons que si le PRAS a affecté d'office en zone d'habitation certains espaces verts de fait et les friches de moins d'un hectare, il a laissé aux communes la faculté de maintenir ces espaces « en vert » par la prescription 0.2 qui permet de conserver des espaces verts dans toutes les zones, sans restriction, notamment pour la réalisation du maillage vert. Dans ce cadre légal, nous demandons la protection des zones humides en intérieurs d'îlots qui ont été ignorées par différents plans urbanistiques. Nous souhaitons, par exemple, la préservation de la zone marécageuse à iris jaune entre l'av. Coghen et la rue du Doyenné, traversée par un affluent sans nom de l'Ukkelbeek et où plusieurs mares et petits étangs non répertoriés existent encore (à l'arrière de l'école du centre et de la cure - entre autre). À défaut d'une protection prévue par le PRAS, de telles zones doivent faire l'objet à tout le moins d'un PPAS précisant leur destination.

Comme l'Agenda 21 mentionne cela en ses actions n° 68 et 70, nous espérons que ces intentions seront mises en œuvre prochainement et seront intégrées dans un plan communal ad hoc, de type PCDN (voir ci-après).

◆ **Mesure urbanistique favorable à l'avifaune.**

Nous demandons, lors de constructions neuves ou lors de la rénovation de façades, qu'une mesure urbanistique soit prise qui encouragerait l'inclusion de briques creuses pouvant servir de cavités, nichoirs pour des espèces cavernicoles en régression à Uccle comme ailleurs à Bruxelles (Moineau, Rouge-queue, Martinets, ...). La Commune pourrait offrir des nichoirs, ce qui est moins coûteux que de proposer un subside pour de petites actions et aussi montrer l'exemple en les posant sur des bâtiments publics ; par exemple, y placer des nichoirs pour hirondelles de fenêtre ou martinets. Ces mesures sont peu coûteuses, mais porteuses d'une symbolique témoignant d'un rapport à la nature moins anthropocentrique. Comme l'Agenda 21 mentionne cela en son action n° 70, nous espérons que ces intentions seront mises en œuvre prochainement. Ces mesures devraient figurer dans un PCDN tel que nous le demandons.

◆ **Protection et soutien à la conservation et à la gestion des zones vertes du PRAS/PRD.**

Il y a actuellement un vide législatif assurant la gestion effective de l'affectation d'une zone en zone verte. Il faudrait une attitude en urbanisme, une réglementation communale prévoyant des sanctions pour tout type d'atteinte aux zones vertes (actuellement, seuls les cas les plus

flagrants font éventuellement l'objet de poursuites, mais ceux-ci aboutissent rarement à la remise en état naturel des lieux) et surtout des incitants à la mise en œuvre de celles-ci (incitants fiscaux, aide communale pour la gestion, ...).

IV Agenda 21 - Action et développement

Le plan d'action voté par le Conseil communal fin 2009 est trop timide, de nombreux points de ce mémorandum que nous avons apportés dans les discussions lors de l'élaboration participative ont été écartés par le Conseil communal. On ne peut que s'interroger sur le message que reçoivent les citoyens et les membres d'associations qui ont investi bénévolement de leur temps dans l'état des lieux, la réflexion et l'élaboration de propositions raisonnables. Le plan d'action de l'Agenda 21 est trop timide, mais il n'est pas interdit d'être volontariste, de commencer par mettre réellement en œuvre les 103 actions décidées et d'ensuite développer de nouvelles actions.

◆ **Réalisation d'un plan communal de développement de la nature (PCDN), à l'instar de certaines communes wallonnes.**

L'Agenda 21 est sensé inclure un tel plan, mais tel qu'il a été voté en 2009, il ne propose que d'étudier l'élaboration d'un schéma directeur "nature" et une série d'actions, ce